

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE **PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE D'EPIAIS-RHUS

Par arrêté préfectoral n°13492 en date du **19 août 2016**, le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **du 3 octobre au 3 novembre 2016 inclus**, pour la révision du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain sur le territoire de la commune d'Epiais-Rhus.

Par décision en date du 22 juillet 2016 la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné :

- Mme Françoise DE MENTHON, commissaire enquêteur titulaire pour diligenter cette enquête publique.
- M. Serge DUSSOULIER, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de Mme Françoise DE MENTHON.

L'enquête publique aura lieu à la **mairie d'Epiais-Rhus, siège de l'enquête** : Hôtel de Ville, 22 rue Saint-Didier 95810 Epiais-Rhus, ouverte au public **les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.**

Mme Françoise DE MENTHON assurera les permanences suivantes :

- **le lundi 3 octobre 2016 de 9h à 12h,**
- **le samedi 15 octobre 2016 de 9h à 12h,**
- **le vendredi 21 octobre 2016 de 9h à 12h**
- **le mercredi 26 octobre 2016 de 9h à 12h,**
- **le jeudi 3 novembre 2016 de 16h à 19h.**

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie concernée et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention exclusive de Mme Françoise DE MENTHON en mairie d'Epiais-Rhus, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique est mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis sera publié par les soins du préfet du Val-d'Oise et en caractères apparents, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis sera affiché en mairie d'Epiais-Rhus au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 18 septembre 2016 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 3 novembre 2016 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).